

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 septembre 2014**

Décision n° **B-2014-0312**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Lyon Part-Dieu - Démolition du bâtiment B10 - Autorisation de signer un marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 9 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Guillemot), M. Brachet (pouvoir à M. Le Faou), Mme Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Chabrier.

Absents non excusés : Mme Frih, M. Lebuhotel.

Bureau du 8 septembre 2014**Décision n° B-2014-0312**

commune (s) :	Lyon 3°
objet :	Lyon Part-Dieu - Démolition du bâtiment B10 - Autorisation de signer un marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Dans le cadre de l'opération de réaménagement urbain de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Part-Dieu, par délibération n° 2011-2461 du 12 septembre 2011, le Conseil de communauté a approuvé l'acquisition de l'immeuble dénommé B10, place Béraudier à Lyon 3°.

Par décision n° B-2013-4109 du 15 avril 2013, le Bureau a autorisé monsieur le Président à signer un marché relatif à des prestations de maîtrise d'œuvre pour le désamiantage et la démolition du bâtiment avec l'entreprise SAFEGE.

Il s'agit de démolir l'immeuble à l'usage de commerce au rez-de-chaussée et de bureaux dans les étages, d'une surface de 3 850 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON), et de 7 niveaux, situé place Charles Béraudier, face à la gare de Part-Dieu.

Une procédure adaptée a été lancée en application des articles 26 et 28 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à des travaux de désamiantage extérieur et de démolition du bâtiment.

Le marché ferait l'objet d'une tranche conditionnelle, conformément à l'article 72 du code des marchés publics, et serait décomposé comme suit :

Tranche	Libellé de la tranche	Estimation prévisionnelle	
		€ HT	€ TTC
Ferme	travaux de désamiantage extérieur et de démolition	3 545 000	4 254 000
Conditionnelle	travaux d'aménagement des plates-formes et mitoyens	118 000	141 600
Total		3 663 000	4 395 600

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur par décision du 25 juillet 2014, a classé première et choisi celle jugée économiquement la plus avantageuse, du groupement d'entreprises Perrier/Soterly/Lyon Echafaudage, pour un montant de 3 022 480 € TTC, décomposé comme suit :

Tranche	Libellé de la tranche	Estimation prévisionnelle	
		€ HT	€ TTC
Ferme	travaux de désamiantage extérieur et de démolition	2 915 043	3 498 051,60
Conditionnelle	travaux d'aménagement des plates-formes et mitoyens	107 437	128 924,40
Total		3 022 480	3 626 976,00

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché pour des travaux de démolition du bâtiment B10 à Lyon Part-Dieu et tous les actes y afférents, avec le groupement d'entreprises Perrier/Soterly/Lyon Echafaudage pour un montant total de 3 022 480 € HT, soit 3 626 976 € TTC (tranche ferme : 2 915 043 € HT, soit 3 498 051,60 € TTC ; tranche conditionnelle : 107 437 € HT, soit 128 924,40 € TTC).

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° OP06O2572, le 12 septembre 2011 pour un montant de 10 768 000 € en dépenses.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 et suivants - compte 2312 - fonction 824, pour un montant de 3 626 976 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2014.